

FCP VALEURS QUIETUDE 2018

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 11 007 666 DT, un actif net de 10 959 240 DT pour 2 192 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 4 999,653 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions et droits rattachés		3 895 863
Obligations et valeurs assimilées		4 519 983
Titres OPCVM		-
	3.1	8 415 846
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires		-
Disponibilités	3.2	2 591 820
		2 591 820
<u>Créances d'exploitations</u>		
		-
<u>Autres actifs</u>		
		-
TOTAL ACTIF		11 007 666
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.3	41 026
Autres créditeurs divers	3.4	7 400
TOTAL PASSIF		48 426
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.5	10 761 112
Sommes capitalisables		198 128
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
Sommes capitalisables de l'exercice		198 128
ACTIF NET		10 959 240
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 007 666

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 03 FEVRIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		251 790
Dividendes	4.1	78 477
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	173 313
Revenus des placements monétaires	4.3	103 681
<i>Total des revenus des placements</i>		355 471
Charges de gestion des placements	4.4	<140 116>
Revenu net des placements		215 355
Autres produits		-
Autres charges	4.5	<16 991>
Résultat d'exploitation		198 364
Régularisation du résultat d'exploitation		<236>
Sommes capitalisables de l'exercice		198 128
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		236
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<159 953>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<38 477>
<i>Frais de négociation de titres</i>		<3 622>
Résultat net de l'exercice		<3 688>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 03 FEVER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 03/02/2014 au 31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<3 688>
Résultat d'exploitation		198 364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<159 953>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<38 477>
Frais de négociation de titres		<3 622>
<u>Distributions de dividendes</u>		-
<u>Transactions sur le capital</u>		10 962 928
Souscriptions		11 070 000
Capital		11 070 000
Régularisation de l'exercice		-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
Rachats		<107 072>
Capital		<110 000>
Régularisation de l'exercice		<2 707>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
droit de sortie		5 635
<u>Variation de l'actif net</u>		10 959 240
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice		-
En fin de l'exercice		10 959 240
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice		-
En fin de l'exercice		2 192
<u>Valeur liquidative</u>		4 999,653
<u>Taux de rendement</u>		-0,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	10 000	218 500	238 560	2,17%
ATTIJARI LEASING	4 825	111 973	126 999	1,15%
BH	8 000	103 760	81 624	0,74%
CARTHAGE CEMENT	25 000	71 854	60 675	0,55%
EURO-CYCLES	5 000	71 750	81 870	0,74%
MIP	15 203	71 454	35 773	0,32%
MPBS	44 561	305 818	324 226	2,95%
SERVICOM	32 582	573 926	471 722	4,29%
SFBT	20 738	414 734	466 854	4,24%
SIMPAR	3 500	177 545	196 522	1,79%
SIMPAR NG 2014	776	39 364	39 498	0,36%
SOPAT	87 200	280 917	262 559	2,39%
SOTIPAPIER	169 408	846 535	836 198	7,60%
STAR	2 329	330 075	339 058	3,08%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	116 400	1,06%
TUNINVEST-SICAR	19 696	210 490	217 325	1,97%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 058 311</i>	<i>3 895 863</i>	<i>35,40%</i>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 024 640	9,31%
ATL 2014-1	10 000	1 000 000	1 046 400	9,51%
TL 2012/1 B TF	10 000	979 000	1 011 222	9,19%
<i>Total Obligations de sociétés</i>		<i>2 979 000</i>	<i>3 082 262</i>	<i>28,01%</i>
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 01-2018 5,30%	1 000	985 357	1 026 944	9,33%
BTA 07-2018 6,75%	400	394 143	410 777	3,73%
<i>Total Bons du trésor assimilables</i>		<i>1 379 500</i>	<i>1 437 721</i>	<i>13,06%</i>
<i>Total obligations et valeurs assimilées</i>		<i>4 358 500</i>	<i>4 519 983</i>	<i>41,07%</i>
<i>Total</i>		<i>8 416 812</i>	<i>8 415 846</i>	<i>76,47%</i>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 510 491
Bons du trésor assimilables	1 379 500
Obligations	2 979 000
	<u>8 868 991</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	452 179	-	413 702	<38 477>
TOTAL	<u>452 179</u>	<u>-</u>	<u>413 702</u>	<u><38 477></u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	2 587 147
Vente titres a encaisser	47 804
Achats souscriptions à régler	< 43 131 >
	<u>2 591 820</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Frais de gestionnaire à payer	37 749
Frais de dépositaire à payer	3 277
	<u>41 026</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 474
Redevance CMF	926
	<u>7 400</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 3 février 2014

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts	-

Souscriptions réalisées

Montant	11 070 000
Nombre de parts	2 214
Nombre de porteurs de parts entrants	136

Rachats effectués

Montant	110 000
Nombre de parts	22
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titre	< 3 622 >
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	< 159 953 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 38 477 >
Droit de sortie	5 635
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 2 471 >

Capital au 31 décembre 2014

	10 761 112
Nombre de parts	2 192
Nombre de porteurs de parts	136
Taux de rendement	-0,01%

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Dividende SOTIPAPIER	42 500
Dividende TUNINVEST-SICAR	14 557
Dividende MPBS	8 752
Dividende SIMPAR	5 250
Dividende ATTIJARI LEASING	4 704
Dividende ONE TECH HOLDING	2 714
	<hr/>
	78 477
	<hr/> <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Intérêts sur Obligations	120 783
Intérêts sur BTA	52 530
	<hr/>
	173 313
	<hr/> <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie	58 676
Intérêt sur Certificat de dépôt	3 862
Intérêt sur dépôt à vue	41 144
	<hr/>
	103 682
	<hr/> <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	134 117
Rémunération du dépositaire	5 999
	<hr/>
	140 116
	<hr/> <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique du 3 février 2014 au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Du 03/02/2014</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>
Redevance CMF	10 170
Honoraires du commissaire aux comptes	6 474
Autres frais	348
	<hr/>
	16 992
	<hr/> <hr/>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>Du 03/02/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Revenus des placements	162,168
Charges de gestion des placements	< 63,922 >
Revenus net des placements	98,246
Autres produits	
Autres charges	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	90,386
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 72,971 >
Frais de négociation des titres	< 1,652 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 17,553 >
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 1,682 >
Droit de sortie	2,571
Résultat non distribuable de l'exercice	<89,605 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 1,128 >
Sommes non distribuables de l'exercice	<90,733 >
Valeur liquidative	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout de cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.